

Entente du Grand Ouest et du Centre pour le perfectionnement des personnels des caisses d'Allocations familiales

**Public cible:** 

1 groupe d'agents CAF

Pré-requis :

Aucun pré-requis

**Modalités pratiques** 

Durée : 2 heures

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

**Programmation:** Classe virtuelle

**TARIF / COÛT STAGIAIRE** 

0 €

**Modalités animation :**Classe virtuelle - Animation

sous Teams

**Intervenant :** Formateur expert

Effectif:

Entre 10 et 30 agents par groupe

Taux de satisfaction / appréciations stagiaires :

**Tarification:** 

Séance d'information non facturée

# 2025-Réunion information retraite-CARSAT

MAJ: Lundi 29 septembre 2025

# **Objectifs professionnels:**

Informer les salariés sur la retraite du Régime général de la Sécurité sociale

**Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :** 

Contenu:

EGOC-Caf 35 / Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9 -<u>www.egoc.org</u> Enregistré sous le n° 53350002335 auprès du Préfet de région de Bretagne

N° Siret: 777749375 00021



Entente du Grand Ouest et du Centre pour le perfectionnement des personnels des caisses d'Allocations familiales



Le Département retraite de la Carsat Bretagne propose aux entreprises, associations ou collectivités d'informer leurs salariés sur la retraite du Régime général de la Sécurité sociale.

es réunions d'information retraite, d'une durée d'environ 2 heures et demie, abordent les thèmes suivants :



#### Le relevé de carrière :

- Le report des salaires sur le relevé de carrière
- Les périodes assimilées (chômage, maladie, maternité, période militaire,...)
- Les trimestres liés aux enfants
- Les rachats de trimestres (études supérieures, activité à l'étranger,...).





#### La retraite:

- L'âge légal de la retraite
- Le mode de calcul de la retraite
- La durée d'assurance pour obtenir le taux plein
- Les départs anticipés avant l'âge légal
- La retraite progressive
- La poursuite d'activité au-delà de l'âge légal
- Le cumul emploi-retraite
- La pension de réversion.





## Les démarches :

- Le droit à l'information
- Faire sa demande de retraite: où, quand, comment?
- Nos services en ligne (consulter son relevé de carrière, déterminer son âge légal de départ à la retraite, estimer le montant de sa retraite....).

Nous vous précisons que ce service est entièrement **gratuit**.

Ce programme est régulièrement revu au fil des évolutions réglementaires.



#### Méthodes mobilisées :

Séance d'information retraite

# Modalités d'évaluation et de validation :

EGOC-Caf 35 / Cours des Alliés – 35028 Rennes Cedex 9 – www.egoc.org

Enregistré sous le n° 53350002335 auprès du Préfet de région de Bretagne

N° Siret: 777749375 00021



Entente du Grand Ouest et du Centre pour le perfectionnement des personnels des caisses d'Allocations familiales

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation :** validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud :** à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

#### Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

# Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes

ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43